

LCL PARTENAIRE DU JUDO CLUB DES COTEAUX MACARIENS



**QUELLE QUE SOIT
LA COULEUR DE
VOTRE CEINTURE
GAGNEZ 30 €⁽¹⁾**



**LCL, Partenaire N° 1 de la Fédération Française de Judo,
offre 30 € de bienvenue à tous les licenciés de la FF Judo
qui ouvrent un premier compte⁽²⁾.**

(1) Offre valable jusqu'au 31/12/2013 sous réserve d'acceptation du Crédit Lyonnais. Valable en France Métropolitaine uniquement. Seule l'ouverture d'un premier compte chez LCL par un adhérent à un club de la FF Judo donne droit à l'offre de bienvenue de 30 €. Dans le cadre de la réglementation sur le démarchage, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires après la signature du contrat. (2) Le mineur de moins de 18 ans doit être accompagné de son représentant légal. Voir conditions en agence.

www.LCL.fr



Démarcheur :

DEMANDEZ PLUS À VOTRE BANQUE

Crédit Lyonnais - SA au capital de 1 847 860 375 € - Société de courtage d'assurance inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878. Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 Avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex.

INFORMATIONS ET CONDITIONS

Agence LCL de Langon - 18 place du Général de Gaulle - 33210 LANGON

Contact : Benoît NOBRE - Tél : 05 56 63 66 53

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi : 8h30-12h20 - 13h30-17h30 - jeudi : 8h30-12h20 - 14h30-17h30 - samedi : 8h30-12h30

CARTES SPÉCIALES JUDO LCL PARTENAIRE N° 1 DE LA FF JUDO



www.LCL.fr



DEMANDEZ PLUS À VOTRE BANQUE

Cartes délivrées sous réserve d'acceptation du dossier par LCL. Tarifs en vigueur au 01/01/2013, susceptibles d'évolution : carte Visa Premier LCL : 132 €/an ; carte Visa Cléo et carte Invenitive MasterCard : 39,96 €/an ; carte Invenitive Maestro : 27,60 €/an ; carte Visa Indépendance : 15 €/an. La carte Indépendance est gratuite la 1ère année. Voir conditions et limites indiquées au contrat, disponibles en agence. Vous disposez d'un droit légal de rétractation en cas de démarchage.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE